

AVIS

La 48^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra, en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal,
le MARDI 10 MARS 2026, à 20 heures 30 précises,

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 10 février 2026
- Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 20 janvier 2026
- Renouvellement de la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale

II. FINANCES

- Fixation du montant des dotations scolaires – Année 2026
- Taux d'imposition 2026 : vote des taxes locales (TFPB- TFPNB-THRS)
- Budget communal 2026 – Reprise anticipée des résultats 2025
- Attribution de subventions aux associations – Année 2026
- Tarifs des services municipaux 2026
- Vote du Budget Primitif 2026

III. EDUCATION

- Prorogation de la convention du Projet Educatif Territorial / Plan mercredi – Signature d'un avenant

IV. URBANISME

- Dépôt des autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la commune

V. QUESTIONS DIVERSES

Le 3 mars 2026

Jean-Michel GIRAudeau, Maire

